



Concours du second degré
Rapport de jury

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)

CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Madame Françoise GUILLET
Présidente de jury

SOMMAIRE

Composition du jury.....	Page 2
Renseignements statistiques.....	Page 4
Epreuves d'admissibilité	
Ecrit 1 : épreuve de mise en situation professionnelle	Page 6
Ecrit 2 : seconde épreuve d'admissibilité	Page 16
Epreuves d'admission	
Epreuve de mise en situation professionnelle	Page 21
Epreuve d'entretien à partir d'un dossier	Page 33
Conclusion générale	Page 37

COMPOSITION DU JURY

Présidente du jury

Mme Françoise GUILLET, Inspectrice générale de l'éducation nationale

Vice-présidentes

Mme Marie-France AUGY inspectrice de l'éducation nationale

Mme Murielle MURAT inspectrice de l'éducation nationale

Secrétaire général

M. Eric NICOLLET inspecteur de l'éducation nationale

Membres

Madame ou Monsieur	qualité	académie d'exercice
ARNOULT Maryvonne	Professeur de lycée professionnel	Caen
BALANNEC Corinne	Professeur de lycée professionnel	Versailles
BANON Patricia	Inspecteur de l'Education nationale	Versailles
BARDEUR Marie Sabrina	Professeur de lycée professionnel	La Réunion
BERGERON Claire	Professeur de lycée professionnel	Grenoble
BERRADA Said (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Clt-Ferrand
BISCH Laurence	Professeur de lycée professionnel	Créteil
CASAMITJANA Michelle	Professeur de lycée professionnel	Créteil
CASTEL Alain	Professeur de lycée professionnel	Montpellier
CHAJAI SHAKI Fatima	Professeur de lycée professionnel	Versailles
CHIARAZZO Carine	Professeur de lycée professionnel	Aix Marseille
CONTET Anne Françoise	Professeur de lycée professionnel	Besançon
CORDON Corinne (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Versailles
COUDRAY Caroline	Professeur de lycée professionnel	Dijon
CROSNIER Sylvie (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Caen
DASQUE Pierre (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Toulouse
DAVID Francisca	Professeur de lycée professionnel	Montpellier
DECULTIEUX Irène	ECR Professeur de lycée professionnel	Lyon
DEES Françoise	Professeur de lycée professionnel	Reims
DELORT Valérie	Professeur de lycée professionnel	Versailles
DJIMET BABOUN Anaël	ECR Professeur de lycée professionnel	Lyon
DOUBLIEZ Ingrid	ECR Professeur de lycée professionnel	Lyon
DUDET Colette (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Lyon
ENGLER Marie	Professeur de lycée professionnel	Nantes
ESCOUTE Nathalie	Professeur de lycée professionnel	Créteil
FOISSY Marie-Paule (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Orléans-Tours
FONOLLOSA Dominique	Professeur de lycée professionnel	Aix Marseille
FOUQUET Guillaume	Professeur de lycée professionnel	Lille
FUNDONE Alexandre	Professeur de lycée professionnel	Nice
GALLAND Laurence (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Amiens
GANDON Marguerite (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Orléans-Tours
GIRARD Marie Monique (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Nantes
GISSELBRECHT Ruth (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Lille

GRISOLLE Sophie	Professeur de lycée professionnel	Créteil
GROLLIER BARON Catherine	Professeur de lycée professionnel	Lyon
HILAIRE Samia	Professeur de lycée professionnel	Créteil
JECKERT Martine (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Strasbourg
KESSLER Evelyne	Professeur de lycée professionnel	Strasbourg
KHEFIF Karima	Professeur de lycée professionnel	Créteil
LAMBERT Marie-Noëlle	Professeur de lycée professionnel	Poitiers
LANDRAUD Catherine	Professeur de lycée professionnel	Poitiers
LAPASSET Catherine	Professeur de lycée professionnel	Lyon
LEBRAUD Valérie	Professeur de lycée professionnel	Limoges
LECHAT Laurence (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Versailles
LECOSTEY Anne (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Créteil
LE GRUIEC Edith	Professeur de lycée professionnel	Rennes
LE GUILLOU Mireille	Professeur de lycée professionnel	Paris
LEMETAYER Françoise	Professeur de lycée professionnel	Nantes
LEMOINE Djamila	Professeur de lycée professionnel	Lille
LESCLAUZE Sylvie – (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Poitiers
LORIEAU Catherine	Professeur de lycée professionnel	Nantes
MATHY Pauline	Professeur de lycée professionnel	Lyon
MAZZARI Vanessa	Professeur de lycée professionnel	Rennes
MEHAY Marianne	Professeur de lycée professionnel	Amiens
MEUNIER Sylvie – (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Rennes
MILESIE Habiba	Professeur de lycée professionnel	Montpellier
MOUGEL Jean Philippe	Professeur de lycée professionnel	Nancy
MULLER Patricia (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Strasbourg
OTTENHEIM Cornélia	Professeur de lycée professionnel	Toulouse
PETITJEAN Pascale (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Lyon
PIERREL Frédérique	Professeur de lycée professionnel	Toulouse
POIDEVIN Christelle	Professeur de lycée professionnel	Toulouse
PROST Sophie - (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Dijon
QUEVA Christophe (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Lille
RAPEAUD Aurélie	Professeur de lycée professionnel	Versailles
RASCLE Virginie	Professeur de lycée professionnel	Créteil
REMERY Isabelle (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Créteil
ROBAGLIA Margali (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Strasbourg
ROULLEAU Isabelle (IEN)	Inspecteur de l'Education nationale	Caen
SAGNIMORTE-LUYAT Joëlle	ECR Professeur de lycée professionnel	Lyon
SIERRA MORENO Paul	Inspecteur de l'Education nationale	Dijon
SMAIL Ourida	Professeur de lycée professionnel	Aix-Marseille
STEEN Dominique	Professeur de lycée professionnel	Nice
TAKALINE Fatma	Professeur de lycée professionnel	Strasbourg
TAUPIER Sylvie	Professeur de lycée professionnel	Bordeaux
TEYSSIER Muriel	Professeur de lycée professionnel	Grenoble
VIBAREL-CARREAU Martine	Professeur de lycée professionnel	Montpellier
WIRTZLER Bernadette	Professeur de lycée professionnel	Nancy Metz

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP

Candidats inscrits	680
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	229
Candidats admissibles	187
Candidats présents aux épreuves d'admission	130
Nombre de postes	85
Candidats proposés pour l'admission	72
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	08.11
Moyenne des candidats admissibles	08.93
Moyenne du dernier candidat admissible	05.50
Moyenne la meilleure	17,35
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	8,4
Moyenne des candidats admis	11,5
Moyenne la meilleure	19.50
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	8,42
Moyenne des candidats admis	11,52
Moyenne du dernier candidat admis	10,80
Moyenne la meilleure	19,21

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat (CAFEP)

Candidats inscrits	167
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	81
Candidats admissibles	20
Candidats présents aux épreuves d'admission	16
Nombre de postes	8
Candidats proposés pour l'admission	7
Epreuves d'admissibilité	
Moyenne des candidats présents	08,75
Moyenne des candidats admissibles	12,37
Moyenne du dernier candidat admissible	10,85
Moyenne la meilleure	15,47
Epreuves d'admission	
Moyenne des candidats présents	12,65
Moyenne des candidats admis	16,40
Moyenne la meilleure	17.04
Ensemble du concours	
Moyenne des candidats présents	12.63
Moyenne des candidats admis	16,40
Moyenne du dernier candidat admis	12,59
Moyenne la meilleure	20,00

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ECRIT 1 – Epreuve de mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

La maladie d'Alzheimer

En France, comme presque partout dans le monde, la maladie d'Alzheimer touche une large proportion de la population, soit environ 6 % des personnes âgées de plus de 65 ans. On estime que plus de 860 000 personnes sont aujourd'hui atteintes, majoritairement des femmes, alors que près de 225 000 nouveaux cas apparaissent chaque année.

Considérée à tort comme un effet du vieillissement, alors que c'est une véritable pathologie, la maladie d'Alzheimer a été ignorée pendant longtemps des décideurs politiques.

Même si aujourd'hui la situation a nettement évolué, l'image de la maladie dans la population reste très fataliste. La détérioration progressive intellectuelle et physique associée à cette pathologie est douloureusement ressentie par les proches qui accompagnent au quotidien le patient.

S'agissant des soins ou de la recherche, la maladie d'Alzheimer ne se situe pas au même niveau de priorité que des maladies qui affectent des adultes plus jeunes.

Cependant cette pathologie, tout particulièrement à un stade avancé constitue un enjeu primordial de santé publique, en même temps qu'un défi majeur pour la solidarité nationale. L'envergure des actions à mener est à la hauteur du nombre croissant de patients et de la détresse que la maladie sème parmi leurs proches.

Dans une composition structurée, il vous est demandé :

- Dans un premier temps, de présenter les caractéristiques de la maladie d'Alzheimer en mobilisant les références théoriques empruntées aux volets neuropathologiques, cliniques et épidémiologiques de la maladie.
- Par la suite, de montrer pourquoi la prise en charge de la maladie d'Alzheimer constitue un véritable défi majeur de santé, et comment la prise en compte publique de cette maladie se met en œuvre.
- Dans une dernière partie, de mener une réflexion sur les représentations sociales de la maladie ainsi que sur les risques et difficultés auxquels peuvent être confrontés le malade et l'ensemble des personnes concernées par sa prise en charge.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques caractéristiques de la maladie d'Alzheimer

Source : Maladie d'Alzheimer: enjeux scientifiques, médicaux et sociétaux - Expertise collective INSERM 2007

Annexe 2: Épidémiologie de la maladie d'Alzheimer : que nous disent les chiffres...

Source : Dr Claudine BERR, Directeur de recherche Inserm <http://www.fondation-alzheimer.org>

Annexe 3 : Les chiffres de la maladie d'Alzheimer (mise à jour Août 2013)

Source : Fondation pour la recherche sur Alzheimer -www.fondationifrad.org

Annexe 4: Épidémiologie des démences et de la maladie d'Alzheimer

Source : Extrait. Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire N°5-6/2006 - Joël Ankri Groupe hospitalier Sainte Périne, Paris

Annexe 5 : La maladie d'Alzheimer en quelques chiffres

Source : <http://assises-alzheimer.commsante.com/Elements/quelqueschiffres.pdf>

Annexe 6 : Lettre de mission du Pr Joël Ankri

Source : www.uniopss.asso.fr/

Annexe 7 : synthèse du rapport d'évaluation du plan Alzheimer 2008-2012

Source <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-evaluation-plan-alzheimer-2012.pdf>

Annexe 8 : Évaluation de la charge matérielle et affective

Source : <http://www.sgca.fr/outils/zarit.pdf>

Annexe 9 : Fiche Métier Assistant de soins en gérontologie

Source : <http://www.sante.gouv.fr/assistant-de-soins-en-gerontologie.html>

RAPPORT

Rapport de jury élaboré par : Mesdames ARNOULT Maryvonne, BALANNEC Corinne, BISCH Laurence, CASAMITJANA Michelle, CONTET Anne Françoise, DAVID Francisca, DECULTIEUX Irène, DEES Françoise, ENGLER Marie, GROLLIER-BARON Catherine, HILAIRE Samia, LAMBERT Marie-Noëlle, MAZZARI Vanessa, RAPEAUD Aurélie, SAGNIMORTE-LUYAT Joëlle, TAKALINE Fatma et messieurs DJIMET BABOUN Anaël, FOUQUET Guillaume, FUNDONE Alexandre

1. Présentation du sujet

1.1 Structure

Le sujet est présenté sous la forme d'un véritable **sujet de synthèse**, ce qui rompt avec la présentation des sujets des années précédentes, dans lesquels on trouvait un ensemble de questions à traiter, issues des secteurs des sciences biologiques et des sciences médico-sociales.

Le sujet induit **un seul développement argumenté structuré** en trois parties et associant les disciplines fondamentales du champ STMS.

Le sujet possède 3 axes repris dans le titre du sujet et dans le pavé introductif, qui préfigurent le questionnement. Il doit être traité sous une **forme dissertée**.

1.2 Documents proposés

Des annexes sont mises à disposition du candidat pour l'aider à construire son développement.

Axe 1 : les caractéristiques de la maladie

Annexe 1 : fig 1 et fig 2 pour aborder le volet neuropathologique

fig 3 : le volet clinique

Annexes 2, 3 et 4 : volet épidémiologique

Axe 2 : enjeu de santé publique. Pourquoi ? et quelle prise en charge ?

Annexe 5 : comment la prise en charge se met en œuvre

Annexes 6 et 7 : plan Alzheimer et son évaluation

Axe 3 : image de la maladie et difficultés de prise en charge

Annexe 8 : difficultés rencontrées par les soignants et les aidants : risque d'épuisement et de maltraitance

Annexe 9 : difficultés rencontrées par les soignants et les aidants : professionnalisation des acteurs

1.3 Des connaissances scientifiques et techniques et des arguments attendus dans la copie mais absents des annexes

Axe 1 : volet neuropathologique : un niveau de connaissances minimal en physiologie est attendu pour pouvoir s'aider efficacement des figures 1 et 2 ;

Volet clinique : absence de notions sur le diagnostic

Axe 2 : pourquoi un problème de santé publique ? : approche démographique de la population âgée, la dépendance et ses effets...

Comment la prise en charge de la maladie se met en œuvre : la prise en charge médicamenteuse, les diverses aides financières ou sociales, les structures d'accueil spécifiques

Axe 3 : les représentations de la maladie : stigmatisation du malade et de son entourage, approche anxiogène du vieillissement et de la mort

1.4 Des compétences de natures variées à évaluer

L'épreuve a pour objectif de vérifier dans la section considérée, que le candidat est capable **de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents** qui lui auront été éventuellement fournis pour **construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse** relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité. Le développement doit pouvoir être réinvesti dans un cadre professionnel dans un contexte d'enseignement.

A travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

Compétences évaluées	Axes prioritairement concernés
C1 : Maîtrise des connaissances	1. volet neuropathologique 1. volet clinique 2. pourquoi la prise en charge constitue un véritable défi majeur de santé 2. comment la prise en compte de la maladie se met en oeuvre
C2 : Exploitation des documents	1. volet épidémiologique ; 2. présentation du plan Alzheimer et évaluation
C3 : Qualité de la réflexion, de l'analyse, la pertinence de l'argumentation	1. volet épidémiologique; 2. pourquoi la prise en charge constitue un véritable défi majeur de santé et comment la prise en compte de la maladie se met en oeuvre 3. les représentations sociales et difficultés
C4 : Qualités rédactionnelles et structuration de la composition	Ensemble de la copie
C5 : Rigueur du vocabulaire scientifique et technique utilisés	Ensemble de la copie

Les compétences relatives à **la maîtrise des connaissances** d'une part et celles liées à la **qualité de la réflexion, de l'analyse, et de la pertinence de l'argumentation** d'autre part ont **des poids prépondérants** dans l'évaluation.

1.5 Eléments de corrigé

Axe 1 : Présentation des caractéristiques de la maladie d'Alzheimer :

La maladie d'Alzheimer : pas un effet du vieillissement mais une **maladie neurodégénérative**, avec **une destruction progressive et irréversible des cellules nerveuses** dans certaines régions du cerveau. Responsable d'une **détérioration progressive des fonctions intellectuelles et comportementales** du sujet atteint : état de «démence». Elle s'accompagne d'une désorganisation de la personnalité et elle est presque toujours **synonyme de perte d'autonomie**.

1^{ère} cause de dépendance des personnes âgées et motif principal d'entrée en institution

Volet neuropathologique : fig 1 et Fig 2

Présence dans le cortex cérébral de **deux lésions neuropathologiques particulières** : au niveau intracellulaire, les dégénérescences neurofibrillaires (DNF) et au niveau extracellulaire, les dépôts de peptide A β (diffus ou amyloïdes) ou plaques séniles ou amyloïdes (DA) (figure 3.1)

La DNF résulte de l'agrégation intra-neuronale de protéines Tau anormalement hyperphosphorylées.

Les dépôts amyloïdes correspondent quant à eux à une **accumulation extra-cellulaire**, principalement de **peptides amyloïdes** (A β), c'est la richesse en feuillets bêta plissés qui est responsable de son caractère amyloïde. Ce sont également ces feuillets bêta qui confèrent à la bêta-amyloïde son aspect compact, stable et insoluble.

Volet clinique : diagnostic et symptômes

Diagnostic : En raison de l'hétérogénéité des symptômes et de l'absence de marqueurs biologiques suffisamment spécifiques, **le diagnostic de la MA reste très complexe** à établir et ce n'est que lors du décès du patient, que la maladie peut être confirmée par un examen neuropathologique. La démarche diagnostique comporte **un entretien, un examen clinique(évaluation des fonctions cognitives à l'aide du MMSE) et des examens paracliniques (analyse de sang et IRM)**

Symptômes :fig 3 : **Les signes de la maladie** :

C'est une maladie évolutive, qui touche les zones frontales et hippocampiques

Les troubles caractéristiques de la maladie d'Alzheimer n'apparaissent pas brutalement. Au contraire, ils sont le résultat d'un processus insidieux et lent dont les premiers stades peuvent passer inaperçus. Le malade lui-même a tendance à **mettre les troubles de la mémoire sur le compte de l'âge**. Le médecin de famille est le premier à pouvoir être consulté si ces symptômes inquiètent le patient ou son entourage. Il existe en effet des tests simples de dépistage, permettant d'identifier la maladie comme « probable », et aux spécialistes de confirmer le diagnostic.

Les autres symptômes : troubles de l'orientation dans le temps et l'espace , troubles des fonctions exécutives , troubles du langage (aphasie) , difficulté à réaliser des gestes et des actes de la vie courante malgré des fonctions motrices intactes (apraxie) , difficulté à reconnaître les objets ou les personnes malgré des fonctions visuelles intactes , modifications comportementales : agitation, déambulation, hallucination, délire...

Volet épidémiologique :

La fréquence des maladies (incidence), leur répartition dans la société, les facteurs de risque et les décès liés à cette maladie.

L'incidence (une mesure du risque pour un individu de contracter cette pathologie pendant une période donnée) et la prévalence, qui mesure la part de la population atteinte par la pathologie à un moment donné, sont les deux indicateurs les plus utilisés en épidémiologie pour évaluer la fréquence et la vitesse d'apparition d'une pathologie.

L'accroissement du nombre de personnes âgées, et très âgées en France, du fait de **l'allongement de la durée moyenne de la vie** depuis une vingtaine d'années pose le problème de l'augmentation des démences dans cette population. La maladie d'A est la démence la mieux étudiée et la plus fréquente des démences du sujet âgé (environ 70% des cas). En France en 2010 le nombre de cas de démence est, évalué entre 750 000 et 860 000 cas selon les études, soit plus de 1,2% de la population totale. On estime à 2 millions, le nombre de personnes concernées en 2020, soit environ 3% de la population. Les projections ne pouvant être précises car moins d'un cas de démence sur deux est diagnostiqué et pris en charge.

La maladie d'Alzheimer est une **pathologie multi-factorielle faisant intervenir de multiples facteurs combinés entre eux**. Parmi les différents facteurs qui ont été mis en évidence lors des études épidémiologiques, **l'âge reste sans contexte un facteur net**. Après 85 ans, une femme sur 4 et un homme sur 5 sont atteints par cette maladie. On retrouve également **le sexe féminin** et les **antécédents familiaux** de démence.

Lecture et analyse des tableaux de l'annexe 4 à réaliser

Facteurs modifiables de risque et de prévention :

- Facteurs de risque : outre l'âge et le sexe ; hypertension artérielle, cholestérolémie, diabète sucré, dépression, obésité,
- Facteurs de prévention : stimulation intellectuelle, motrice, facteurs nutritionnels (aliments riches en anti-oxydants, vitamines, oméga 3
-

Axe 2 : Pourquoi la prise en charge de la maladie constitue un véritable défi majeur de santé et comment la prise en compte publique de cette maladie se met en œuvre.

La maladie d'A, véritable enjeu de santé publique. Pourquoi ?

Le vieillissement de la population conduira dans les années à venir à une augmentation des PA dépendantes. On estime à 2Millions de personnes concernées en 2020 contre 860000 en 2010.

La dépendance des PA conjugue limitations physiques et troubles cognitifs graves.

La démence liée à la pathologie d'A est la forme de dépendance la plus courante chez les PA.

La perte d'autonomie va exiger l'intervention de l'entourage du malade et de professionnels pour la toilette et les tâches ménagères entre autres.

La dépendance constitue un défi majeur :

Défit financier d'abord : comment assurer un financement satisfaisant des besoins croissants de la dépendance sans faire porter une charge excessive sur les jeunes générations ?

En effet le coût de la dépendance va augmenter les prochaines années car :

- le nombre de personnes très âgées (>85 ans) augmente plus vite que le nb de PA, qui lui augmente plus vite que la population
- la part des malades augmente au sein du groupe des personnes très âgées
- les aidants familiaux seront également plus âgés, plus lointains, moins à l'aise financièrement ?
- le coût des soins augmente : à cause des progrès thérapeutiques et de l'exigence d'une professionnalisation des acteurs dans la prise en charge de cette maladie.

Défi humain aussi : comment soigner tout en prenant soin en offrant une fin de vie décente à ces malades ?

La prise en compte publique de la maladie d'Alzheimer

Les plans successifs

Mise en place de 3 plans Alzheimer successifs (2001-2003, 2004-2007, 2008-2012) ; puis travaux d'élaboration du nouveau plan « maladies neurodégénératives », incluant la maladie d'Alzheimer initiés fin 2013.

Le plan Alzheimer 2008-2012 : la nécessité d'organiser et de fédérer une prise en charge globale autour et pour le bénéfice de la personne malade et de ses aidants.

Doté de moyens spécifiques, il prévoit **1,6 milliard d'Euros de dépenses publiques** sur cinq ans (1,2 milliards d'Euros pour le médico-social, 200 millions d'Euros pour la santé et 200 millions d'Euros pour la recherche). (annexe 7)

44 mesures sont réparties en trois axes qui doivent s'enrichir mutuellement pour satisfaire au mieux les besoins de la personne malade.

Axe 1 : **Santé : Améliorer la qualité de vie des malades et des aidants**

Axe 2 : **Recherche : mieux connaître la maladie**

Axe 3 : **Solidarité : se mobiliser pour un enjeu de société**

Evaluation du plan Alzheimer (2008-2012) (annexe 6)(annexe 7)

Les priorités du plan 2008-2012 étaient d'approfondir notre connaissance sur la maladie, **d'améliorer la qualité de vie des malades et des aidants dans le respect de leur dignité.**

Le rapport d'évaluation, met en évidence les réalisations importantes du plan tant en matière scientifique que dans le diagnostic, la prise en charge des malades et l'accompagnement des familles. Il convient de noter plusieurs points. D'une part, le déploiement de nouvelles structures de prise en charge a permis de réels progrès. Ce sont entre autres **les dispositifs d'accueil de jour** pour une prise en charge des malades et le soutien aux aidants : Ce sont des structures pour l'accueil de malades vivant à domicile atteints ou non de la maladie d'A pour un temps, plus ou moins court (demi-journées, journée / sem). Chaque personne accueillie, après un diagnostic par un médecin spécialisé ou **une consultation mémoire**, doit pouvoir bénéficier **d'un projet personnel d'accompagnement et d'activités adaptées.** C'est également une possibilité de repos pour les proches et un lieu de suivi de la personne malade.

Rq : en fonction des réalités régionales, accepter **des présentations multiples de dispositifs d'accueil spécialisé.**

En ce qui concerne la recherche, les équipes françaises sont mieux reconnues au plan international, en raison d'avancées importantes dans la compréhension de la maladie notamment sur les facteurs génétiques. L'effort doit se poursuivre pour l'identification d'outils permettant **un diagnostic précoce de la maladie**, comme les biomarqueurs innovants.

D'autre part, il préconise une **meilleure intégration et articulation des structures et équipements** spécifiques, telles que les pôles d'accueil et de soins adaptés ou les équipes spécialisées Alzheimer aux équipements sanitaires, dans tous les territoires.

La prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse

A l'heure actuelle, la maladie d'Alzheimer est une pathologie dont on ne guérit pas ! **Le traitement médicamenteux spécifique est une option dont l'instauration ou le renouvellement est laissé à l'appréciation du médecin prescripteur spécialisé dans cette pathologie. Cette appréciation doit prendre en compte les préférences du patient et le rapport bénéfice/risque du traitement médicamenteux envisagé.**

Interventions non médicamenteuses

Elles doivent être dans tous les cas pratiquées par un personnel formé et s'inscrire dans le cadre d'un projet de soins, et le cas échéant d'un projet d'établissement.

- **Interventions portant sur la qualité de vie** : des aides à domicile et un ratio soignant en institution suffisants sont nécessaires. La formation du personnel intervenant auprès de ces patients est essentielle.

- **Prise en charge psychologique et psychiatrique** : elle est proposée par le médecin généraliste traitant et le spécialiste ayant fait le diagnostic, assistés par un psychologue et/ou un psychiatre.

Le soutien des familles leur permet d'être accompagnées dans l'acceptation (ou non) de la maladie et de ses troubles. L'objectif est de leur permettre de faire face aux souffrances psychoaffectives, modifications des rapports affectifs, difficultés de communication, gestion des troubles du comportement, épuisement familial, décision difficile de placement, etc.

Cette prise en charge peut être assurée dans le cadre des consultations mémoire, en hospitalisation (SSR et USLD gériatriques, service de géronto-psychiatrie, UCC...), en accueil de jour, en EHPAD, CMP, CLIC, cabinet libéral, par le biais d'associations (association France- Alzheimer), etc.

- **Prise en charge orthophonique** : maintenir et à adapter les fonctions de communication du patient (langage, parole et autres) et à aider la famille et les soignants à adapter leur comportement aux difficultés du malade. L'objectif principal est de continuer à communiquer avec lui, afin de prévenir d'éventuels troubles du comportement réactionnel.

- **Interventions portant sur la cognition** : les activités proposées sont des mises en situation ou des simulations de situations vécues (trajet dans le quartier, toilette, téléphone, etc.). Elle peut être proposée aux différents stades de la maladie d'Alzheimer et adaptée aux troubles du patient. Son objectif est de ralentir la perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Le programme comprend un volet pour les patients et un pour les aidants. La prise en charge débutée par les psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens ou orthophonistes formés est prolongée par les aidants, à domicile ou en institution.

- **Interventions portant sur l'activité motrice**

L'exercice physique (et notamment la marche) pourrait avoir un effet positif non seulement sur les capacités physiques et la prévention du risque de chutes, mais aussi sur certaines mesures cognitives, d'aptitudes fonctionnelles et certains aspects du comportement. L'intervention de kinésithérapeutes, de psychomotriciens et d'ergothérapeutes peut être sollicitée.

- **Interventions portant sur le comportement** : la musicothérapie, l'aromathérapie, la stimulation multi sensorielle pourraient améliorer certains aspects du comportement.

Les aides et droits des malades

La prise en charge d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer entraîne de nombreux coûts financiers pour la famille. Les services d'aide et de soin permettent d'apporter de l'aide à la personne malade dans les actes de la vie quotidienne. **Ils sont assurés, pour les actes de soin par des infirmières ou des aides-soignantes et pour l'accompagnement au quotidien par des aides à domicile.**

Les équipes spécialisées Alzheimer

Les équipes spécialisées Alzheimer (ESA) sont composées de plusieurs professionnels de santé : un psychomotricien ou un ergothérapeute, des assistants de soins en gérontologie, un infirmier coordinateur. Ces équipes sont formées à la réadaptation, à la stimulation et à l'accompagnement des personnes malades et de leur entourage.

Les aides juridiques : mesures de protection juridique des majeurs et personnes vulnérables ; tutelle ou curatelle

Les aides sociales et financières : APA, carte d'invalidité...

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées sont reconnues **en affections de longue durée et bénéficient, à ce titre, d'un remboursement à 100% des soins médicaux** par l'assurance maladie. En dehors des frais médicaux, il existe également des aides liées aux transports ou au logement.

Axe 3 : représentations sociales de la maladie et difficultés

Spécificités de cette maladie par rapport à d'autres maladies chroniques.

Stigmatisation de la maladie : mort sociale pour le malade et isolement social pour l'entourage.

Image de la personne « isolée dans sa bulle qui n'a plus les codes pour comprendre le monde »

Véritable fléau que l'on craint et que **l'on ne guérit pas, façon angoissante de vieillir et de mourir.**

Association avec l'idée de folie, le terme de démence est rejeté, on préfère parler de la maladie de la mémoire...

Stigmatisation partagée des malades et de son entourage : sentiment de honte, de gêne à propos de la maladie d'A d'un proche, donc exclusion volontaire de la vie sociale. ; on tient son parent caché et on se cache aussi.

Nécessité de « changer le regard porté sur la maladie », soulignant **l'image sociale extrêmement négative de la maladie et ses conséquences sur la prise en charge.**

Même si aujourd'hui la situation a nettement évolué, **l'image de la maladie dans la population reste très fataliste** (cf. Introduction) et provoque un sentiment de peur.

Réflexion sur les risques et difficultés auxquels peuvent être confrontés le malade et l'ensemble des personnes concernées par sa prise en charge.

La détérioration progressive intellectuelle et physique associée à cette pathologie est douloureusement ressentie par les proches qui accompagnent le patient au quotidien. (...)

L'envergure des actions à mener est à la hauteur du nombre croissant de patients et de la détresse que la maladie sème parmi leurs proches. (doc intro)

→ Axe 1 objectif 1 plan Alzheimer 2008-2012 : apporter un soutien accru aux aidants

D'une manière générale, l'aidant, parfois très âgé, est confronté à une quadruple charge : psychologique, affective, physique et financière.

La **charge psychologique** est liée au stress résultant de la vigilance permanente et de l'accumulation des tâches parfois complexes à accomplir. Elle est renforcée par la crainte des aidants familiaux de ne plus pouvoir assumer leur rôle pour des raisons physiques, psychologiques et financières.

La **charge affective** résulte de l'altération de l'identité de la personne malade. L'entourage doit faire le deuil de la relation antérieure à la personne aimée. L'obsession de la perte de l'esprit, l'effroi suscité par les signes de la démence accablent et laissent démunis ceux qui prennent en soin ces malades. Les relations familiales elles mêmes ne sont pas toujours des plus sereines, ce qui ne va pas aider l'aidant mais plutôt lui procurer encore bien d'autres difficultés. (+ annexe 8 : mesure de la charge affective)

La **charge physique** est liée à l'épuisement qui résulte de la mobilisation permanente de l'attention et de l'assistance physique. Cet épuisement est d'autant plus important que l'aidant peut lui-même être atteint des pathologies du grand âge : diabète, baisse de la vue, baisse de l'audition, troubles du sommeil...

La **charge financière**, en plus du stress qu'elle impose, est lourde. L'évaluation du coût de cette prise en charge est en moyenne de 10 000 € par an pour une personne au domicile et de 15 000 € par an pour une personne en établissement.

En outre, pour faire face aux difficultés des aidants professionnels face à la MA, on observe une professionnalisation des métiers liés à sa prise en charge. (annexe 9 : Fiche Métier Assistant de soins en gérontologie)

2. Commentaires et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats :

- de prendre connaissance des programmes requis pour les épreuves du concours ;
- d'actualiser leurs connaissances, d'un niveau universitaire, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS

2.1 La forme

Les candidats doivent élaborer une composition soignée :

- sans rature ;
- avec une écriture lisible et aérée ;
- sans faute d'orthographe et de syntaxe, en évitant le langage familier.

L'utilisation d'abréviations, sans explicitation de leur signification, est à bannir.

La composition doit être structurée et comporter notamment :

- une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan
- un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes
- une conclusion générale proposant un bilan du sujet et présentant une ouverture ;
- ne développer que les connaissances en lien avec le sujet afin d'éviter le hors sujet.

Le candidat doit gérer son temps en lisant une première fois le sujet et les documents entièrement afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque domaine, et en s'octroyant du temps pour la relecture de la composition.

Tout ou partie du développement doit pouvoir être reproduit dans le cadre de la conception d'une séquence de cours sur cette thématique. La dimension « pédagogique » de la copie doit être perceptible.

2.2. Le fond

Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire scientifique et technique et précis, adapté tant en biologie, qu'en sciences médico-sociales.

L'utilisation des annexes doit être judicieuse : elles ne doivent pas être recopiées textuellement mais servir à étayer l'analyse en appuyant les propos avec des données repérées dans ces supports.

Les candidats ne doivent pas prendre de position, ni porter de jugement de valeur en traitant le sujet

3. Résultats

Moyenne générale : 7,7/20

Note la plus haute : 19,40 /20

Note la plus basse : 01/20

ECRIT 2 - Seconde épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Sujet

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 »

Depuis plus de trente ans, le taux de chômage des jeunes est supérieur à 15% et il a régulièrement franchi les 20 %. Face à ce constat, des mesures de politique de l'emploi se sont succédé pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi. La palette des interventions recouvre les contrats subventionnés par l'État et autres formes de baisse du coût du travail, spécifiques aux jeunes ou non, les formations en alternance, les parcours individualisés d'accompagnement vers l'emploi. Les dispositifs comportant un fort contenu en formation, ainsi que les formules créant les conditions d'un accompagnement des jeunes au long de leur phase d'insertion dans la vie professionnelle, ont pris une importance croissante depuis le courant des années 1990. Fin 2010, 24% des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État, soit 665 000 emplois ; à cette même date, 274 000 jeunes peu qualifiés sont accompagnés par les missions locales dans leur recherche d'emploi durable. Les évaluations de l'effet de ces mesures montrent généralement qu'elles ont un impact positif quand leur contenu en formation est suffisamment important et lorsqu'elles permettent d'acquérir une réelle expérience.

Source : Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner

*Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier
France, portrait social - édition 2011*

- 1. A partir du dossier documentaire fourni, analyser la situation des jeunes face à l'accès à l'emploi en France.**
- 2. En vous appuyant sur les documents à votre disposition et dans une perspective d'un enseignement en baccalauréat professionnel Services de Proximité et de Vie Locale (Activité A1 - Activités d'aide et de soutien à l'intégration), présenter les démarches pédagogiques permettant de développer chez les élèves des compétences suivantes :**

ACTIVITÉ A1 : ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET D'AIDE À L'INTÉGRATION COMPETENCES ET SAVOIR FAIRE			
C 1 – ANALYSER			
Unité	Être capable de :	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C 1 – 1 IDENTIFIER LES DEMANDES DES PUBLICS (ACCÈS À DES SERVICES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, MÉDICO-SOCIAUX, ÉDUCATIFS..., DÉMARCHES...)			
	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les caractéristiques sociales, culturelles ... des publics - identifier leurs besoins et/ou la nature de leurs demandes - aider le public à exprimer ses besoins, ses attentes 	Situation réelle ou simulée Éléments sociologiques et culturels des publics d'un quartier, d'un environnement donné Grilles d'observation, grilles d'entretien, questionnaires	Choix pertinent des outils pour identifier les demandes Identification rapide des caractéristiques d'un public et de ses besoins, de ses attentes
C 1 – 2 ANALYSER LES DEMANDES			
	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les réponses possibles (services et professionnels compétents...) - mettre en perspective la demande d'un usager et l'offre des services pour proposer une aide adaptée 	Situation réelle ou simulée Demandes de différents ordres Ressources de l'environnement local Outil informatique	Offre pertinente de solutions

SAVOIRS ASSOCIÉS S 1 ENVIRONNEMENT SOCIAL DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE	
CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
1 - Données démographiques et socioéconomiques de la population	
<ul style="list-style-type: none"> • Population active : définition, évolution • Évolution de l'emploi et du chômage 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions de population active, chômage - Analyser les données locales, les comparer aux données nationales
4 - Aménagement du territoire, environnement et cadre de vie	
<ul style="list-style-type: none"> • Politiques territoriales, politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les grandes déclinaisons de la politique de la ville et de la politique territoriale sur le territoire d'exercice : objectifs, actions, mise en œuvre, etc.

SA1 - SAVOIRS ASSOCIÉS SPÉCIFIQUES AU CHAMP D'ACTIVITÉ ACTIVITES DE SOUTIEN ET D'AIDE A L'INTEGRATION
--

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>1 - 2 Typologie des actions en fonction des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> actions d'aides spécifiques en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé ... 	<p>À partir de situations professionnelles, mettre en relation la finalité des actions, leur complémentarité, les moyens mis à disposition avec les besoins des publics et les résultats attendus.</p>

Liste des annexes :

Annexe 1 : L'emploi des jeunes en perspective - Rapport « L'emploi des jeunes : grande cause nationale » - la documentation française

Annexe 2 : L'emploi : depuis trente ans, le tribut que les jeunes paient à la crise s'alourdit - Article du Monde 6 mars 2013 – Isabelle Rey-Lefevre

Annexe 3 : Qu'est-ce que la politique de la ville ? - Source : www.ville.gouv.fr

Annexe 4 : Clubs "jeunes chercheurs d'emploi" - Fiche action de l'agence Pôle emploi de Marseille

Annexe 5 : Les emplois d'avenir - Source : www.gouvernement.fr

RAPPORT

Rapport du jury élaboré par :

Mmes BERGERON Claire, CHIARAZZO Carine, COUDRAY Caroline, DELORT Valérie, DOUBLIEZ Ingrid, FONOLLOSA Dominique, GRISOLLE Sophie, KESSLER Evelyne, LANDRAUD Catherine, LAPASSET Catherine, LEBRAUD Valérie, LEMOINE Djamilia, LORIEAU Catherine, MATHY Pauline, MEHAY Marianne, POIDEVIN Christelle, TEYSSIER Muriel, VIBAREL Martine, WIRTZLER Bernadette - Monsieur MOUGEL Jean-Philippe

Moyenne générale : 8,7 /20

Note la plus haute : 18,2 /20

Note la plus basse : 00/20

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, **à conduire une analyse critique** de solutions et de documents technologiques, **à proposer des démarches** pédagogiques en lien avec un cahier des charge donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques et écologiques.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- réaliser l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;

- argumenter et mobiliser des connaissances
- proposer une démarche pédagogique en lien avec le cahier des charges
- rédiger et structurer la composition
- utiliser un vocabulaire scientifique et technique

Le sujet portait sur l'insertion professionnelle des jeunes. A partir du dossier documentaire fourni, les candidats devaient analyser la situation des jeunes face à l'emploi en France. Dans une seconde partie, ils devaient proposer une démarche pédagogique s'inscrivant dans le référentiel du baccalauréat professionnel SPVL. Un cahier des charges permettait aux candidats de sélectionner les compétences et savoirs associés pour proposer des démarches pédagogiques s'inscrivant dans cette formation.

Les attentes :

Sur le fond :

Pour la première partie, le jury attendait l'annonce d'une problématique, une analyse du chômage des jeunes prenant appui sur la synthèse des documents à disposition dans le dossier documentaire et sur une mobilisation des connaissances. L'analyse devait notamment mettre en avant le lien entre la formation et l'insertion professionnelle, les politiques de l'emploi destinées aux jeunes, les conséquences des difficultés de l'accès à l'emploi pour les jeunes.

Pour la seconde partie, le jury attendait le rappel de la finalité du Baccalauréat professionnel SPVL, une sélection des compétences et savoirs associés à partir du cahier des charges proposé, la formalisation de la démarche pédagogique ainsi que sa justification. Étaient également attendus une cohérence et un réalisme dans la démarche pédagogique proposée.

Sur la forme :

Une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les deux parties : une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan, un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes.

Aucune des deux parties ne devait être délaissée. Une conclusion générale devait proposer un bilan du sujet et présenter une ouverture des connaissances en lien avec le sujet.

La composition devait être rédigée avec soin : sans rature, avec une écriture lisible et aérée, sans faute d'orthographe et de syntaxe. L'utilisation d'abréviations, sans explication de leur signification, était à bannir, toute citation des annexes devait être identifiée.

Les constats

Le jury a apprécié :

- des compositions structurées (introduction présentant une problématique ou un questionnement, différentes parties, une conclusion) ;
- des données analysées et argumentées ;
- la finalité du BAC PRO SPVL précisée ;
- une transition pertinente entre l'analyse et la démarche pédagogique ;
- des démarches pédagogiques pertinentes situées dans la progression du BAC PRO SPVL avec les compétences, les savoirs associés, les indicateurs d'évaluation et limites de connaissances ;
- une maîtrise du vocabulaire pédagogique pour la formalisation de la démarche ;
- une formalisation concrète et construite de la démarche pédagogique ;
- la présence de contexte et de situation professionnels ;
- des outils pertinents et variés.

Le jury a regretté :

- le manque de recul par rapport aux annexes proposées (simple recopiage sans appropriation) ;
- l'insuffisance d'apport de connaissances personnelles ;
- les analyses manquant d'approfondissement, d'argumentation et/ou de nuances ;
- les hors-sujets ;
- la méconnaissance des finalités du baccalauréat professionnel SPVL et la difficulté pour certains candidats à s'approprier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique ;
- des démarches pédagogiques non adaptées au BAC PRO SPVL ;
- des démarches pédagogiques incohérentes ou manquant de réalisme ;
- une confusion entre démarche pédagogique et démarche de projet socio-éducatif ;
- un manque de connaissances du vocabulaire pédagogique ;
- des jugements de valeur ;
- des précisions géographiques susceptibles de donner des indications sur l'origine du candidat ;
- le manque de structuration de la composition (pas d'introduction générale, de problématique, d'annonce de plan, de sous parties et de conclusion) ;
- une absence de lien entre les deux parties de l'épreuve ;
- le manque de soin de certaines copies (écriture, orthographe, syntaxe, présentation)

Les préconisations :

Les candidats doivent actualiser leurs connaissances correspondant au contenu du programme du concours (niveau universitaire).

Il est conseillé aux candidats de s'approprier les référentiels de certifications et de savoir les utiliser.

Il est recommandé aux candidats de faire une immersion en lycée professionnel et/ou dans les milieux professionnels en lien avec les filières STMS.

Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire scientifique, technique, précis et adapté tant en sciences et techniques médico-sociales qu'en pédagogie.

L'utilisation des annexes doit être judicieuse : elles ne doivent pas être recopiées textuellement mais servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos avec des données repérées dans ces supports et des connaissances personnelles.

Les deux parties (analyse et démarche pédagogique) sont à traiter avec la même rigueur.

Le candidat doit gérer son temps en lisant une première fois le sujet et les documents entièrement afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque domaine, et en s'octroyant du temps pour la relecture de la composition.

EPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION –

Durée : 5 heures – coefficient : 2

Epreuve de mise en situation professionnelle

Sujet n°1

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de seconde baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne option « structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 3.3 :

Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation.

Vous traitez : **Les soins d'hygiène et de confort de l'enfant.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux.
- remettre en état votre environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition
- préparer l'exposé

Matériels produits et équipements mis à disposition

Matériels :

- Lavettes
- Mannequin bébé de soins
- Mannequin enfant
- Divers vêtements pour bébés et enfants
- Serviettes de toilette
- Gants de toilette
- Bac à linge sale
- Classeur de transmissions

Produits

- Détergent désinfectant
- Savon doux
- Pain de savon (type Dove, Cadum)
- Lait de toilette pour enfant
- Solution hydro alcoolique
- Papier essuie mains
- Couches de tailles adaptées aux mannequins
- Coton
- Liniment oléo-calcaire
- Gel lavant pour enfant
- Compresse stériles et non stériles
- Gants à usage unique

Equipements :

- Poubelle à pédale
- Poste de lavage des mains équipé
- Plan de change avec point d'eau
- Espace de couchage (lit à barreaux)
- Espace de vie (transat, tapis d'éveil, chaise et table pour jeunes enfants, chaise haute, jouets)

Document 1 : Extrait du Projet d'établissement Service Petite Enfance, *pages 56 et 57* : Protocole de change à la halte garderie « La P'tite hirondelle » et à la crèche familiale « A tire d'aile » de Saint Julien les Villas.

Document 2 : mode opératoire toilette du nourrisson et du nouveau né Service Hygiène

Document 3 : **habillement** et déshabillage : document ressource de l'Inspection académique du bas Rhin

Sujet n°2

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 15 élèves en classe de première baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne option « structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 3.3 :

Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation.
Vous traitez : **les soins liés au confort et à la sécurisation de la personne adulte non autonome.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux
- remettre en état votre environnement de travail ;
Le recours à un **mannequin vivant** est possible.

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition
- préparer l'exposé

Matériels produits et équipements mis à disposition

Matériels :

- Poubelle à pédale
- Pulvérisateur
- Lavettes en tissu ou à usage unique
- Mannequin de soins adulte
- Linge de lit
- Coussins
- Arceau de lit
- Chariot de linge sale
- Cadre de marche
- Canne
- Chariot de soins
- Classeur de transmissions
- Chaises

Produits :

- Détergent désinfectant
- Savon doux
- Solution hydro alcoolique
- Papier essuie mains
- Gants jetables

Equipements :

- Poste de lavage des mains équipé
- Lit médicalisé avec matelas anti escarres
- Adaptable
- Chevet
- Fauteuil de confort

Document 1 : Notices :

- Manuel d'utilisation Lit Xprim Evolution : 28 pages
- Guide utilisateur des cannes INVACARE 1 page
- Guide utilisateur des cadres de marche INVACARE 1 page

Document 2 : Echelle de NORTON mise à disposition par le Centre Hospitalier de Meaux sur le site de l'ARS Ile de France et classification des stades d'escarres

Document 3 : Echelle de BRADEN mise à disposition par le Centre Hospitalier de Mantes La Jolie sur le site de l'ARS Ile de France

Sujet n° 3

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour un groupe de 12 élèves de classe de seconde CAP Petite Enfance.

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence **C 3.6 : Assurer la prévention et la sécurité.**

Vous traitez : **l'hygiène des mains en contexte collectif.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques : une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux

- remettre en état votre environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition
- préparer l'exposé

Matériels, produits et équipements mis à disposition

Matériels :

- 1 serviette de toilette
- Essuie mains en tissu
- 1 lavette
- 1 Brosse à ongles
- Kit Hygi- plus : kit d'initiation ludique au lavage des mains et des surfaces

Produits :

- Savon doux liquide
- Savon antiseptique
- Savonnette parfumée (Type Dove, Cadum...)
- Pain de savon de Marseille
- 1 vaporisateur de détergent désinfectant
- Gel hydro-alcoolique
- Essuie mains à usage unique
- Gants à usage unique

Equipements :

Poste de lavage des mains
Tout autre point d'eau dans la salle

Document 1 : FICHE TECHNIQUE
TRAITEMENT HYGIÉNIQUE DES MAINS PAR FRICTION
EN 1500 ou NF T72-502 Réseau des hygiénistes du Centre

Document 2 : technique du lavage simple des mains

Document 3 : procédure pour l'hygiène des mains synthèse Réseau des hygiénistes du Centre

Document 4 : Notice d'utilisation du kit d'initiation ludique au lavage des mains et des surfaces –Hygi-Plus

Document 5 : FICHE DE DONNEES DE SECURITE DEB-ARMA
(rédigée selon critère de la norme AFNOR NF T 01- GLOGERM CREME

Sujet n° 4

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour une classe de seconde baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne option « structure ».

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 3.4 :

Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale.

Vous traitez : **La conduite et l'évaluation d'une activité collective d'éveil auprès d'enfants.**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie,
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; Une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux,
- remettre en état votre environnement de travail.

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition,
- préparer l'exposé.

Matériels, produits et équipements mis à disposition

Matériels :

- Carton mousse,
- feuilles Canson (différentes couleurs),
- feuilles Canson blanche (200 à 300 g/m²) livres pour enfants (thèmes des animaux, nature...), livres de contes, pinceaux, éponge, chiffon, brosse à dents, pomme de terre, balles de ping-pong, papier mouchoir, peigne, corde, pinces à linge en bois, boutons divers, plumes colorées, une paire de ciseaux à bouts ronds, une règle (50 cm), feutres de couleurs, crayons de couleurs, crayons de papier HB, pot vide, eau, papier

calque, gommettes, assiettes jetables.

Produits :

Colle universelle sans solvant, bâton de colle, tube de colle repositionnable, tubes de gouache, peintures à doigts.

Equipements :

Table, plastique, tablier, point d'eau, savon liquide, essuie-mains, poubelle, sac poubelle.

- Document 1: Fiches-produits et notices :

- les produits de collage,
- les produits de peinture,
- Législation Européenne sur la sécurité des jouets, norme EN 71(EU) et ASTM D 4236 (USA).

- Document 2: Extrait de « jouer, imaginer et créer » éveil aux arts visuels en petite enfance, Ministère du développement social, Gouvernement du nouveau Brunswick, décembre 2010 (pages de 27 à 35 sur 50)

- Document 3: Les grandes étapes du développement de l'enfant
source: http://www.med.uottawa.ca/sim/data/Child_Development_Milestones_f.htm

- Document 4: Extrait du projet d'établissement de la Maison des D. Ville de H.

Sujet n°5

Présenter une séquence de formation conçue et organisée pour une classe de première baccalauréat professionnel Services de Proximité et Vie Locale, secteur d'activités A2 : activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté.

La séquence s'inscrit dans le développement de la compétence C 4 :

Mettre en œuvre un projet, réaliser des actions

Vous traitez : **L'animation des activités ludiques, récréatives, éducatives, auprès de l'adulte handicapé dans un lieu de vie sociale**

Cette proposition prendra appui sur les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

Dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie,

- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques; Une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux,
- remettre en état votre environnement de travail

Dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à votre disposition,
- préparer l'exposé.

Matériels produits et équipements mis à disposition :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Outil informatique et de communication (un ordinateur, imprimante) - Tapis de gymnastique, ballons souples de tailles différentes, cerceaux,... - CD musiques divers, dont un de musique douce, lecteur CD avec casque - Instruments de musique divers : bâton de pluie, maracas, tambourin, triangle, métallophone, claves,... |
|--|

- **Document 1** : Les foyers de vie ou occupationnels
- **Document 2** : Présentation d'un foyer de vie : Le foyer P. L.

Sont mis à disposition :

- **Référentiel** du baccalauréat professionnel « Services de Proximité et Vie Locale »
- **Ouvrage : Ateliers d'activités physiques : Fiches d'activités-évaluation-méthodologie.** Delphine DANDOIS. Editions Phalente.
- **Ouvrage : Musique et handicap.** Collection Consonance. Alain CARRE. Editions Fuzeau.

Les référentiels correspondant aux formations visées par les cinq sujets sont fournis aux candidats

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSION : mise en situation professionnelle

Durée : 5 heures Coefficient 2

1- Présentation du sujet

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme**: Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale, Certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance, Mention Complémentaire d'Aide à domicile.

- une **compétence à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme**

A partir de cette compétence, un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant **la réalisation de travaux pratiques** autour :

- d'activités de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte
- d'activités relatives à la prévention et à la sécurité
- d'activités d'animation et de maintien de l'autonomie auprès de l'enfant et de l'adulte

Le sujet comprend **un dossier technique composé**:

- du référentiel ou extraits de référentiels visés par le sujet
- de tous documents susceptibles :
 - d'orienter le candidat dans sa réflexion et lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve
 - d'être réinvestis dans la séquence de formation
- la liste des matériels, des produits et des équipements mis à disposition au sein du plateau technique.

2- Informations relatives aux investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les travaux pratiques et appréciations des jurys

2.1 Extrait de la note aux candidats

- **Dans la salle de travaux pratiques**, pour une durée maximale d'une heure trente après le début de l'épreuve, le candidat :
 - prend connaissance du plateau technique en toute autonomie
 - conduit des investigations, réalise des manipulations et des analyses au cours de travaux pratiques
 - remet en état son environnement de travail

A propos des investigations, des manipulations et analyses à réaliser durant le temps imparti en salle de travaux pratiques :

La partie pratique de l'épreuve peut être conduite par le candidat de manière variée, elle ne présente pas de caractère figé.

L'environnement pluri-technique mis à sa disposition est assimilé à une situation problème rencontrée par le candidat, point de départ de sa réflexion, de la thématique à traiter, de la question à résoudre, de la formulation d'hypothèses et de leur confrontation : c'est la démarche d'investigation.

Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant la phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, analyse documentaire...

L'analyse des documents ne suffit pas, la manipulation et/ou la réalisation sont obligatoires au cours de l'épreuve pratique.

La liste des matières d'œuvre, la nature du plateau technique et le dossier technique délimitent le champ des possibles pour le candidat.

L'environnement pluri-technique a été pensé de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses...sans jamais les prescrire.

2.2 Appréciations du jury

Le jury attendait :

- L'exploration de l'environnement pluri technique mis à disposition : le candidat doit prendre connaissance du plateau technique et des éléments qui le composent ;
- L'utilisation limitée aux matériels, produits et équipements listés dans le sujet pour conduire leurs investigations. Par exemple, l'absence de baignoire dans la liste des matériels du sujet n°1 excluait la mise en œuvre d'un bain comme soin d'hygiène.
- L'expérimentation de plusieurs actions dans au moins deux champs d'investigation : par exemple dans le sujet n°2, le candidat pouvait aborder le domaine de la prévention des escarres avec la réfection du lit (occupé ou non), mais aussi s'intéresser aux diverses aides techniques pour faciliter la marche.
Autre exemple, le sujet N°5 permettait au candidat d'envisager et de tester des activités orientées vers la musique ou vers la gymnastique douce ;
- La remise en état des postes de travail ;
- Une utilisation pertinente et rationnelle des produits, matériels et équipement.

Le jury a apprécié :

- La mise en œuvre effective par les candidats d'une démarche d'investigation, d'un tâtonnement expérimental, de manipulations de nature variée adaptés à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- La curiosité d'esprit des candidats et leur prise d'initiative au sein du plateau technique ;
- Le respect entre les candidats sur les plateaux techniques lorsque les équipements sont à partager ;
- Le respect du matériel et des équipements à disposition.

Le jury a regretté :

- Le mimétisme entre les candidats dans les choix d'actions ou des manipulations alors que le sujet ne prescrit aucune technique à réaliser, et que c'est le candidat lui-même qui décide de ce qu'il va mettre en œuvre comme recherche ou manipulations, à des fins pédagogiques pour sa future séquence ;
- Les candidats se limitant à l'observation des matériels, produits et équipements à disposition alors que la manipulation est obligatoire
- Des simulations de démonstration d'une technique devant élèves, dans le cadre virtuel d'un TP
- Une tenue professionnelle inadaptée, négligée ou portant des signes distinctifs
- Le gaspillage des produits et des consommables mis à disposition.

Conseils aux candidats :

- Cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la recherche et au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, de manipulations, de tests, d'essais, nécessaires à la construction de la séquence pédagogique par le candidat. Il ne s'agit pas d'effectuer une démonstration à destination du jury qui aurait pour but de vérifier la parfaite maîtrise d'un geste technique (technique de soins d'hygiène et de confort en particulier).
- Organiser le temps imparti sur le plateau technique: lecture attentive, analyse du sujet, découverte de l'environnement, mise en œuvre de la démarche d'investigations, d'expérimentations, de manipulations.

Il faut noter que la phase d'investigations ne fait pas l'objet d'une évaluation scoriée. Le jury observateur rend compte par écrit à l'aide d'une grille d'observation, de l'activité du candidat sur le plateau technique et en informe le jury qui réalisera l'entretien à l'issue de la présentation orale de la séquence.

Selon la nature du sujet, et en particulier pour les sujets à dominante « Hygiène-soins-confort », les manipulations peuvent s'apparenter à la mise en œuvre d'une ou plusieurs techniques. Si la maîtrise parfaite du geste technique n'est pas recherchée, le jury observateur appréciera le cadre dans lequel cette réalisation a lieu : l'organisation de la manipulation, la mise en œuvre des règles d'hygiène ou de sécurité, d'ergonomie ou d'économie...

2. Informations relatives à la conception, l'organisation de la séquence de formation et à sa présentation au jury

3.1. Extrait de la note aux candidats

• Dans la salle informatique, le candidat :

- conçoit et organise une séquence de formation, à l'aide des outils de recherche et de communication mis à sa disposition (ordinateur avec accès internet).
- prépare l'exposé et l'entretien.

Les investigations, manipulations, réalisations et analyses conduites par le candidat seront à recontextualiser obligatoirement au sein de la séquence de formation qu'il aura choisie.

3.2. Appréciations du jury

Le jury attendait :

- Un bilan des investigations conduites par le candidat dans sa phase de recherche
- Un échange argumenté autour des résultats obtenus, de leur validité
- Le réinvestissement des informations recueillies lors de cette phase pratique dans l'acquisition et la structuration des connaissances par les élèves
- Une présentation justifiée de la démarche méthodologique mettant en évidence :
 - o L'utilisation des référentiels ;
 - o L'exploitation des observations et résultats des investigations conduites ;
 - o L'utilisation du dossier technique mis à disposition.
- Une proposition de séquence structurée adaptée au niveau imposé.
- La justification des choix pédagogiques effectués.
- La capacité à saisir les objections du jury et proposer des remédiations.
- Une ouverture d'esprit, de la motivation et du dynamisme.

Le jury a apprécié :

- L'utilisation de l'environnement numérique au cours de l'exposé.
- Un exposé clair et structuré (introduction, développement, conclusion).
- La qualité d'écoute et d'argumentation.
- Les candidats ayant une connaissance juste et adaptée du public de lycée professionnel.
- La créativité dans les propositions pédagogiques.

Le jury a regretté :

- L'absence de lien, de réinvestissement et d'appropriation des résultats des activités de TP au sein du plateau technique avec la séquence
- Le recours systématique à des manuels numériques dans la construction des activités des élèves.
- Les exposés qui ne respectent pas le temps imparti.
- Une posture et ou des attitudes inadaptées avec le métier d'enseignant.
- Un registre de langage non professionnel et familier.

Conseils aux candidats

- s'informer sur les techniques socio-éducatives et d'animation inscrites au programme du concours
- s'informer sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures sanitaires, sociales et médico-sociales ;
- prendre connaissance des référentiels et du vocabulaire pédagogique de base ;
- actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles ;
- s'entraîner à concevoir une séquence de formation et à présenter un exposé dans les délais imposés.

SECONDE EPREUVE D'ADMISSION – Entretien à partir d'un dossier

Durée : 1 heure – coefficient : 2

1 Indications aux candidats : Une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve relatives à la composition du dossier et à l'exposé

1.1 – Le dossier comprend :

- les données scientifiques essentielles relatives au thème choisi par le candidat
- une présentation de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales
- une analyse scientifique et technologique de ces supports
- les exploitations pédagogiques envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

L'analyse portera d'une part sur les principes qui ont présidé au choix du candidat pour sélectionner les supports d'enseignement, sur la valeur scientifique, technique ou pédagogique des documents, et sur leurs intérêts dans l'acquisition des connaissances et des compétences par les élèves.

Deux exploitations pédagogiques au minimum sont attendues et seront justifiées par le candidat. La séance présentée lors de la soutenance peut être annoncée dans le dossier mais ne fait pas l'objet d'un développement écrit.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages (annexes comprises). Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

1.2 - Exposé

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- la présentation des éléments scientifiques et techniques
- l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie

Le candidat utilise les moyens de communication de son choix. Sont mis à sa disposition un tableau et un vidéoprojecteur. S'il le souhaite, le candidat peut se munir d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires, il lui est conseillé de se munir d'une clé USB et d'une version papier de sa présentation.

2 Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats

Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation mais sert de support à la soutenance et à l'entretien.

Le jury attendait, dans le dossier, conformément à la définition de l'épreuve et à la note aux candidats :

- des données scientifiques essentielles relatives au thème choisi ;
- une présentation de supports d'enseignement empruntés à l'environnement professionnel des sciences et techniques médico-sociales ;
- une analyse scientifique et technologique de ces supports ;
- deux exploitations pédagogiques au minimum envisagées dans le cadre des enseignements du PLP STMS.

La séance présentée lors de l'entretien peut être annoncée dans le dossier mais ne doit pas faire l'objet d'un développement écrit. Le dossier ne doit pas dépasser 40 pages, annexes comprises. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents scientifiques, techniques, pédagogiques ou professionnels.

Le jury a constaté :

- des dossiers issus de formations universitaires et professionnelles antérieures qui n'ont pas été adaptés à la définition de l'épreuve ;
- des thèmes qui ne permettent pas de mettre en évidence la capacité du candidat à analyser des données scientifiques et technologiques ;
- l'absence de fil conducteur ou de lien entre la partie scientifique et les exploitations pédagogiques ;
- le manque de documents professionnels transposés dans les exploitations pédagogiques ;
- des documents, des statistiques non référencés, non actualisés dont la fiabilité n'est pas certaine ;
- la présence d'annexes non exploitées ;
- la méconnaissance des référentiels des diplômes du champ d'intervention du PLP STMS ;
- des dossiers présentant de nombreuses erreurs d'orthographe et de syntaxe, des oublis de mots et des phrases inachevées.

Le jury a apprécié :

- des dossiers conformes aux attendus de l'épreuve mettant en évidence la capacité des candidats à articuler données scientifiques et techniques, ancrage professionnel et supports d'enseignement ;
- une analyse scientifique de niveau Master ;
- des exploitations pédagogiques adaptées au niveau des élèves.

Le jury conseille de :

- s'approprier la définition de l'épreuve et la note aux candidats diffusées sur le site Eduscol.fr ;
- rédiger un dossier personnel permettant de se projeter dans le métier d'enseignant ;
- maîtriser les contenus scientifiques, techniques ou professionnels présentés dans le dossier
- choisir un thème de dossier permettant de répondre aux exigences de l'épreuve dans le champ de compétences du PLP STMS ;
- lier les données scientifiques et techniques avec les exploitations pédagogiques présentées ;
- prendre appui sur des documents scientifiques, techniques et professionnels récents et référencés
- choisir des documents professionnels pertinents pour l'exploitation pédagogique ;
- respecter la forme du dossier : 40 pages annexes comprises, pagination correcte, une mise en page soignée ;
- éviter de porter des jugements de valeur.

3. Commentaires sur la soutenance et conseils aux candidats

Il était demandé au candidat de présenter le dossier qu'il a réalisé en insistant sur :

- la présentation des éléments scientifiques et techniques ;
- l'analyse scientifique et technologique des supports d'enseignement sélectionnés ;
- la transposition pédagogique des supports dans le cadre de la séance choisie.

Le jury a constaté :

- une simple lecture de notes, du diaporama ou du dossier ;
- une paraphrase du dossier ;
- une analyse superficielle des supports exposés, un manque de dynamisme et de conviction dans la présentation ;
- un manque d'esprit de synthèse sans mise en valeur des données essentielles ;
- une élocution peu adaptée ;
- une mauvaise gestion du temps imparti ;
- un manque de réalisme des propositions pédagogiques ;
- des exploitations pédagogiques essentiellement centrées sur les savoirs associés ;
- une présentation des supports sans lien avec les données scientifiques et techniques du dossier ;
- un manque de pertinence dans le choix des supports présentés dans le dossier et leur lien avec le milieu professionnel ;
- une analyse et une réflexion insuffisantes.

Le jury a apprécié :

- une justification du choix des supports scientifiques et techniques et leur analyse
- une présentation équilibrée entre l'analyse des données scientifiques et technologique et la transposition pédagogique au niveau de la séance ;
- le respect du temps imparti pour la soutenance ;
- la présence de supports de présentation adaptés et de qualité ;
- la présentation d'une séance située dans la progression et dans le niveau de formation (précisant les éléments nécessaires à son organisation et à son déroulement) et en lien avec les éléments du dossier ;
- une transposition pédagogique à différents diplômes et niveaux de formation ;
- l'utilisation de ressources numériques ;
- la créativité et l'originalité de certaines présentations.

4. Commentaires sur l'entretien et conseils aux candidats

L'entretien permet de vérifier :

- la maîtrise des connaissances scientifiques et technologiques au service de la construction des enseignements professionnels ;
- une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations ;
- la démarche pédagogique et l'inscription de la séance dans la progression pédagogique ;
- l'appropriation de l'environnement professionnel d'un professeur de lycée professionnel ;
- la posture en tant que cadre du système éducatif.

Le jury a constaté :

- un niveau de savoirs techniques et scientifiques insuffisant bien que le sujet ait été choisi par le candidat ;
- une difficulté du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant ;
- un positionnement professionnel peu adapté à la diversité et au niveau des publics rencontrés ;
- la familiarité de certains propos ;
- une méconnaissance :
 - des principales orientations de la politique éducative et particulièrement celles relatives à la voie professionnelle ;
 - du lycée professionnel (rôles des différents personnels du lycée professionnel ...), de ses instances ainsi que du profil des élèves (orientation, origine scolaire, poursuite d'études et insertion professionnelle ...)

- du champ d'intervention du PLP STMS.

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'expression, d'écoute et les aptitudes à la communication ;
- une réflexion pertinente et une analyse des questions abordées avec rigueur ;
- une aptitude à la remise en question, une ouverture d'esprit qui permet d'envisager différentes pistes de travail ;
- un échange constructif.

CONCLUSION GENERALE

Cette première session des concours rénovés se caractérise par l'introduction de la dimension pédagogique, sous des formes différentes, dans chacune des épreuves, qu'elles soient d'admissibilité ou d'admission.

Comme pour les concours des sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire.

L'est également la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

C'est ce qui est principalement apprécié dans la première épreuve d'admissibilité.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les transformant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignements – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sur une pratique technique mais surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, de la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés, de ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, qui se fonde sur une confrontation avec le réel, un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ des sciences médico sociales, exploité pour un enseignement spécifié, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel en sciences médico sociales .

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de sciences médico sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Madame le Proviseur , Madame le proviseur adjoint et Monsieur le chef de travaux du lycée Hélène Boucher à Vénissieux, Monsieur le proviseur et Mesdames les proviseuses adjointes du lycée Geneviève Anthonioz De Gaulle à Milhaud , ainsi que Monsieur le chef de travaux, Monsieur le gestionnaire du

lycée, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le jury remercie également les enseignants du lycée G Anthonioz De Gaulle qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats soient dans les meilleures conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPLP Sciences médico sociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement.